

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 02 Février 2023 A 20H00 SOUS LA PRESIDENCE DE MR LE MAIRE, ANDRE-GILLES CHATAGNAT

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, FOEX Romain, SUBLET Gaétan, JACCAZ Yan, MERLET Noémie, HONCZARUK Gérald, CHAUMONTET Denis, MERLET Noémie, BLANDIN Aurélie, PUZEL Jérémie, MANTILLERI Eric.

Excusé : /

Mr Romain FOEX a été désigné secrétaire.

Ordre du jour :

- **Report de crédit des deux budgets**
- **Résultats consultation pour étude de mise en sécurité à différents points sur la commune**
- **Convention Savoie-biblio : autorisation**
- **Demande d'achat d'une parcelle communale**
- **Programme d'actions 2023 de l'ONF**
- **Urbanisme**
- **Intercommunalité**
- **Divers**

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du 1^{ER} Décembre 2022 est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

- ajoute deux points à l'ordre du jour avec l'aval des élus à savoir : « Avant-Projet aménagement de la mairie » et « Avenants pour les travaux de Vovray ».

Arrivée de Mr SUBLET Gaétan à 20h10.

- **1. Report de crédit des deux budgets**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

- Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les chapitres d'investissement concernés sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRES CONCERNES	LIBELLES	BUDGET PRIMITIF 2022 en € (DM incluses)	MONTANT CREDIT AUTORISE en € (1/4 BP22)
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	342800	85700
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	8220	2055
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	108050	27012

BUDGET EAU

CHAPITRES CONCERNES	LIBELLES	BUDGET PRIMITIF 2022 en € (DM incluses)	MONTANT CREDIT AUTORISE en € (1/4 BP22)
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	13657	3414
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	12000	3000
CHAPITRE 23	Installation matériel et outillage technique	539785	134946

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- décide par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstention d'accepter les propositions du maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- 2. Résultats consultation pour étude de mise en sécurité à différents points sur la commune**

Dans le cadre de ses projets lors de son nouveau mandat en 2020, Monsieur le Maire a été mandaté par les élus à la séance du 01 décembre 2022 (délibération n°22.59) pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de mise en place d'une sécurisation piétonnière et d'une réduction de la vitesse à des points stratégiques sur le territoire de la commune.

Le résultat de la consultation est le suivant : 3 cabinets ont répondu à la consultation.

- VRD CONCEPTION AUVERGNE RHONE ALPES (Annecy) 10 800.00 € HT
- PROFILS ETUDES (Annecy) 8 000.00 € HT
- ATGT INGENIERIE (Epagny Mets-Tessy) 24 000.00 € HT

Après délibération, le vote est ainsi fait : Le Cabinet VRD Conception Auvergne Rhône Alpes est validé avec 7 voix pour, 3 voix pour PROFILS ETUDES et 1 voix abstention et le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs nécessaires à la consultation notifiée en objet.

- 3. Convention Savoie-biblio : autorisation**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une convention est nécessaire d'être validée avec Savoie-Biblio correspondant à l'approbation du plan de développement de la lecture publique 2022-2027. Cette convention permettra de poursuivre le partenariat de la commune avec Savoie-Biblio et de permettre aux bibliothécaires de continuer à bénéficier des services et aides.

Monsieur le Maire fait lecture de ladite convention.

Après réflexion, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante,

4. Demande d'achat d'une parcelle communale

Demande d'achat d'une parcelle communale au chef-lieu de 15 m² pour emplacement parking d'un privé. Les élus décident de mettre en vente cette parcelle avec affichage public en amont pendant deux mois.

5. Programme d'actions 2023 de l'ONF

Pas de programme accepté cette année.

6. Avenants travaux de Vovray

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à une dernière réunion de chantier hebdomadaire sur le site, deux plus-values ont été évoquées pour les travaux à Vovray.

Pour cela, Mr le Maire fait lecture des devis en détails :

Entreprise : BESSON SAS – Lot n°3

Plus-value : Mise en œuvre d'une tôle de séparation entre les deux cuves du nouveau réservoir.

Montant : 559.00 € HT

Entreprise : DUCLOS (Sous-traitant) – Lot n°2

Plus-value : Travaux de drainage de source en amont du nouveau réservoir.

Montant : 1580.00 € HT.

Le Conseil municipal, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix d'abstention,

- accepte ce choix
- autorise le Maire à signer les devis correspondants et avenants des deux plus-values pour les travaux à Vovray référencés en objet.

7. Consultation d'architecte pour aménagement de la mairie

Dans le cadre de ses projets lors de son nouveau mandat en 2020, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante son aval afin de pouvoir lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la mairie.

Après délibération, le vote est ainsi fait : 11 voix pour, 0 voix contre et 0 voix abstention et le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la mairie.

8. Urbanisme

Mr Eric MANTILLERI, Adjoint en charge de l'urbanisme, informe des avis d'urbanisme.

PERMIS D'AMENAGER

/

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 07406522X0009 : GRINAND Adrien pour la construction d'une maison individuelle impasse du Closet à CHAUMONT (74270) - **ACCORD du 1^{er} décembre 2022.**

PC 07406522X0002T01 : Monsieur GRELLIER Baptiste et Madame DAVOINE Jennifer pour le transfert du permis de construire PC07406522X0002 sur un terrain situé route de St Jean à CHAUMONT (74270) - **ACCORD du 19 janvier 2023.**

DECLARATIONS PREALABLES

DP 07406522X0027: Monsieur MOSSIERE Laurent pour l'ouverture dans un mur en pierres et pose d'une porte à enroulement au 242 ruelle du Pralet à CHAUMONT (74270) – **ACCORD avec prescriptions du 16 décembre 2022.**

9. Intercommunalité

- **Sivu du Vuache :**
 - Vote du budget 2023 ;
 - Pas d'augmentation pour la contribution communale cette année
 - Projet du terrain en cours et réfection de l'éclairage.

- **Syndicat du Vuache :**

- Vote du budget 2023
- Déblocage d'aide du Département 74 attendue et reçue
- Pas d'augmentation de la contribution communale pour 2023 soit 2 575 € à charge pour la commune.
- Quelques travaux comme ceux du pont de Pissieu et la pose d'une barrière pour éviter les dépôts sauvages.

8. Divers

- **Repas des aînés**

Le traditionnel repas de nos aînés a eu lieu à la salle polyvalente « Espérance » le Samedi 28 Janvier 2023. Laura BALLEYDIER a assuré l'animation avec des chansons, ce qui a été bien apprécié par les convives. Mr le Maire, lors de son discours d'accueil, a proposé aux aînés de former un groupe afin de faire des propositions pour les années à venir.

- **Emploi été**

Comme chaque année, pour aider l'adjoint technique communal et le remplacer lors de ses congés d'été, la commune de Chaumont recherche 1 emploi-vacances à temps complet pour entretien des espaces verts et travaux divers sur la période de juin à août 2023. La personne doit être titulaire du permis B.

L'offre d'emploi sera diffusée sur tous les panneaux d'affichage, sur le site internet de la commune et Facebook depuis le 3 février 2023 et ce jusqu'au 3 avril 2023, date butoir pour la dépose des candidatures. Cette même offre d'emploi sera transmise aussi au Lycée agricole de Poisy (ISETA).

- **Nouvelle obligation fiscale**

Une nouvelle obligation de déclaration des propriétaires d'un bien immobilier est prévue par la loi de Finances 2020 suite à la suppression de la taxe d'habitation en 2023. La Direction des finances publiques demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire, locative ou vacante, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 01/07/2023 sous peine d'une amende forfaitaire de 150 €. Déclaration à faire sur le site « impôts.gouv.fr » et renseignements possibles au 0809401401 (numéro non surtaxé).

L'ordre du jour étant épuisé à 22H30 - Mr le Maire lève la séance.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL : Jeudi 02 Mars 2023

CHATAGNAT André-Gilles,

FOEX Romain,

SUBLET Gaétan

JACCAZ Yan

MERY Luc

PUZEL Jérémy

CHAUMONTET Denis

MERLET Noémie

HONCZARUK Gérald

BLANDIN Aurélie

MANTILLERI Eric